

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rennes, le 29/07/2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

3, contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES Cedex

Téléphone : 02.23.21.28.28

Télécopie : 02.99.63.56.84

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15



M. le Maire de Lécousse
Mairie
13, rue du Pont Sec
35133 LÉCOUSSE

Dossier n° : E20000077 / 35
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Révision du règlement local de publicité (RLP) de la commune de Lécousse

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le conseiller délégué du tribunal a désigné Monsieur Bernard PRAT, ingénieur à la retraite, demeurant 11 rue de Robien, RENNES (35000) (tel : 06 81 54 74 64) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Valérie Le Boëdec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 29 juillet 2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E20000077 /35

CODE : 7

LE CONSEILLER DELEGUE

Vu, enregistrée le 15 juillet 2020, la lettre par laquelle la commune de Lécousse demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Révision du règlement local de publicité (RLP) de la commune, ainsi que la note de présentation non technique du projet ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme.

Vu la décision du 24 mai 2019 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Bernard Prat est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Lécousse et à M. Bernard Prat.

Fait à Rennes, le 29 juillet 2020

Pour le président,
Pour ampliation

Le conseiller délégué,



D. Rémy